



**PROJET DE DÉMÉNAGEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE**



PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Une présentation municipale

La Ville de Richelieu souhaite vous informer

Projet structurant actuellement en cours :



- Le déménagement de l'hôtel de ville vers un nouvel emplacement, soit l'actuel édifice de la Caisse Desjardins de Rouville. En devenant propriétaire de cet immeuble, la Ville pourra également y aménager, à moyen terme, une nouvelle bibliothèque municipale.
- Ce projet vise à offrir à la population un lieu moderne, accessible, durable et mieux adapté aux besoins actuels. Il permettra notamment d'accueillir les personnes à mobilité réduite dans des installations entièrement conformes, incluant une salle du conseil accessible à tous.

Pourquoi ce projet ?

- Pour moderniser nos installations municipales.
- Pour améliorer l'accessibilité et les services offerts aux citoyens.
- Pour mieux valoriser notre centre-ville avec une présence municipale forte.
- Pour optimiser l'utilisation des fonds publics grâce à une stratégie de financement rigoureuse.





Nouvelle bibliothèque



Nouvel Hôtel de Ville

Financement et accompagnement



- **Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme PRACIM.**
- Selon les critères, jusqu'à 60 % des coûts admissibles pourraient être couverts.
- La Ville souhaite compléter ce financement par un emprunt municipal, conformément à la Loi sur les cités et villes. Ce règlement d'emprunt sera discuté et adopté lors de prochaines séances du conseil. Il faut également savoir que le conseil souhaite utiliser une portion du surplus non affecté afin de réduire l'impact sur la taxation des citoyens.









ESTIMATION

	<u>Montant avant taxes</u>	<u>Total taxes nettes, arrondi</u>
Cout d'acquisition selon promesse de vente	3 300 000 \$	3 464 400 \$
Estimation préliminaire du coût des travaux	2 215 288 \$	2 325 600 \$
Total des frais principaux	5 515 288 \$	5 790 000 \$
Imprévus (maximum 10%)		579 000 \$
Honoraires professionnels (maximum 10%)		579 000 \$
Frais de financement (maximum 10%)		579 000 \$
Total des frais incidents		1 737 000 \$
TOTAL		7 527 000 \$

Étapes du projet



25 juin :

Présentation du projet de règlement d'emprunt en plénier avec les élus.

2 juillet :

Discussion en séance publique. Le projet de règlement figurera à l'ordre du jour.

7 juillet :

Séance extraordinaire pour l'adoption du règlement d'emprunt.

Mi- juillet :

Tenue du registre référendaire.

Fin août :

Approbation ministérielle



